

# Communauté de communes Dômes Sancy Artense

## Appels à résidences 2018 – Maison Garenne

### A Saint-Sauves-d'Auvergne (63)

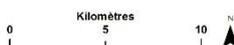
*2 résidences d'artistes plasticiens par an : une résidence longue de 3 mois à l'initiative de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense // une résidence courte de 3 à 5 semaines à l'initiative de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne.*

#### ➤ Le territoire

En janvier 2017, les communautés de communes Sancy Artense Communauté et Rochefort-Montagne ont fusionné pour ne former qu'une seule et même intercommunalité. Ce grand territoire s'étend de la Chaîne des Puys au plateau de l'Artense et présente déjà un cadre de vie à forte valeur patrimoniale.



Réalisation : Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne - Observatoire des territoires, Octobre 2016  
Sources : ARDTA, IGN, GEPIA



Dômes Sancy Artense regroupe 26 communes de moyenne montagne (12151 habitants), au sud-ouest du Puy-de-Dôme. Ce territoire rural se trouve à proximité de Clermont-Ferrand, d'Issoire et d'Ussel, avec des contraintes climatiques parfois difficiles en période hivernale.

Cet éloignement géographique des grands pôles d'activités culturelles, et les difficultés ponctuelles pour se déplacer, ont naturellement amené les acteurs culturels (associatifs et institutionnels) du territoire à développer des propositions de qualité in situ. Cela se vérifie dans plusieurs domaines :

- La lecture publique avec un réseau comprenant à ce jour une médiathèque intercommunale pensée comme tête de réseau, une ludothèque intercommunale et 18 bibliothèques municipales.
- Le spectacle vivant avec plusieurs associations œuvrant dans le domaine du théâtre et de la musique ainsi que le Centre National et International de Musique et d'Accordéon (CNIMA).

La saison culturelle intercommunale complète cette offre en proposant des spectacles innovants et variés en itinérance dans les communes du territoire.

**La Bascule**, salle de spectacles intercommunale située à Tauves, a ouvert ses portes en mars 2016 et permet aujourd'hui d'accueillir des spectacles et des résidences de création d'envergures sur le territoire.

- Les Arts Plastiques avec des pratiques amateurs, des expositions professionnelles (salles des expositions de Tauves, Rochefort-Montagne...), et un équipement dédié aux arts plastiques : **la Maison Garenne, Résidence d'Artistes intercommunale**, située à Saint-Sauves-d'Auvergne, inaugurée le 1er juillet 2011.

## ➤ La Maison Garenne – Résidence d'artistes en Dômes Sancy Artense Située à Saint-Sauves d'Auvergne

### L'objectif de la résidence est multiple :

- Impliquer la population dans la démarche de création de l'artiste en résidence,
- Mettre en place une approche cohérente de la population rurale vers l'art contemporain,
- Renforcer l'accès à des expositions de qualité sur notre territoire.



Maison Garenne

Depuis son ouverture le 1<sup>er</sup> juillet 2011, la Maison Garenne est un espace dédié à la création artistique contemporaine qui comprend une salle d'exposition, un atelier et un logement équipé.

La responsabilité de la programmation est partagée entre **Dômes Sancy Artense** qui accueille chaque année un artiste en résidence longue (3 mois) et la **commune de Saint-Sauves-d'Auvergne** qui propose une résidence courte (1 mois) et des expositions temporaires d'artistes reconnus ou émergents. Cette collaboration originale permet de faire vivre le lieu toute l'année en s'engageant respectivement dans une exigence des choix artistiques et une qualité d'accueil vis-à-vis des artistes.

La Communauté de communes et la municipalité de Saint-Sauves d'Auvergne travaillent ensemble pour développer une programmation culturelle et artistique gratuite et accessible à tous permettant de faire découvrir l'art contemporain dans toute sa diversité. Une attention particulière est portée aux temps d'échanges, d'ateliers et de médiation.

Lors des résidences, plusieurs espaces sont mis à dispositions des artistes :

- Un atelier (47 m<sup>2</sup>) avec un plan de travail et un point d'eau
- Une mezzanine (37 m<sup>2</sup>) avec un espace de bureau (accès internet WIFI et téléphone fixe).
- Un appartement comportant 2 chambres (20 m<sup>2</sup>), une salle de bain, des WC et un séjour-cuisine (25 m<sup>2</sup>),.

Sept artistes ont été sélectionnés pour la résidence longue Sancy Artense depuis 2011 : Pascale BREYSSE, François ANDES, Jean-Antoine RAVEYRE, Céline LASTENNET, Vincent CHEVILLON, Isabelle DEHAY et Aïdée BERNARD.



Vue de l'atelier et de la passerelle de la mezzanine

## ➤ La résidence « longue » - avril-mai-juin 2018 - A l'initiative de Dômes Sancy Artense

Cette résidence d'artistes s'inscrit à la fois dans la volonté de favoriser la création artistique et d'apporter les conditions favorables à une rencontre de proximité entre l'artiste, un lieu nouveau et sa population. Durant trois mois, c'est l'occasion pour l'artiste de faire œuvre d'une création originale s'inspirant des liens qu'il aura tissés avec le territoire de Dômes Sancy Artense. Ce projet fait partie d'une dynamique globale de développement du territoire, qui donne aux habitants des possibilités inédites d'ouverture sur le monde culturel et artistique.

Afin de permettre une familiarisation en profondeur avec le travail artistique, l'accent sera mis particulièrement sur la médiation, notamment sous la forme de rencontres et d'ateliers de pratique artistique avec l'artiste. Nous désirons promouvoir une résidence sous le signe du partage et de la convivialité et favoriser des rencontres décomplexées entre un artiste et des publics.

Dômes Sancy Artense propose à un(e) artiste plasticien(ne) de poursuivre ses recherches personnelles en tissant des liens avec le territoire Dômes Sancy Artense dans le cadre d'une résidence longue de trois mois, qui se tiendra d'avril à juin 2018. Une exposition de fin de résidence présentera le travail de l'artiste pendant un mois à l'issue de sa résidence.

En concertation avec la communauté de communes, des actions culturelles seront développées avec l'artiste pour les publics afin de les sensibiliser à l'art contemporain (rencontres, débats, visites de l'atelier, ateliers ponctuel, etc).

Durant la résidence, l'artiste mettra en place des projets pédagogiques en partenariat avec 5 à 6 classes des écoles maternelles et primaires du territoire.

### **Modalités de la Résidence :**

- Durée : 3 mois
- Période : avril-juin 2018
- Mise à disposition de l'atelier, la mezzanine et l'appartement décrits ci-dessus.
- Les artistes sont tenus d'apporter outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à leur travail.
- Accompagnement par l'agent de développement culturel
- Allocation de résidence : 2000 euros par mois pendant trois mois.

### **Déroulement de la Résidence :**

- Un projet personnel à développer pendant 3 mois
- Action de sensibilisation en direction des scolaires (ateliers sur plusieurs séances en direction de 5 à 6 classes d'écoles maternelles et primaires), et du tout public : dans la limite de 30% du temps de résidence.
- Un projet d'exposition finale présentant le travail de l'artiste en résidence

### **Conditions d'accueil de l'exposition de fin de Résidence**

- un espace d'exposition de 46 m<sup>2</sup> à la Maison Garenne et possibilité d'investir l'atelier à l'étage
- Prise en charge des frais de communication et de vernissage.
- Prise en charge de l'assurance de l'exposition
- le montage et le démontage sont à la charge de l'artiste

### **Calendrier prévisionnel :**

- Dépôt des dossiers au plus tard le **30 septembre 2017**
- Étude des dossiers par le comité de sélection **courant automne 2017**

**Cadre juridique :** Une convention de résidence spécifiant les engagements de Dômes Sancy Artense et de l'artiste accueilli, sera signée avant le début du séjour.

## ➤ La résidence « courte » - septembre 2018 - A l'initiative de la municipalité de Saint-Sauves d'Auvergne

Parmi les candidats présélectionnés par le jury, un artiste non retenu pour la résidence longue de création pourra se voir proposer par la municipalité de Saint-Sauves d'Auvergne une résidence courte en septembre 2018. Cette résidence courte est une résidence de recherches artistiques.

### Modalités de la Résidence :

- Durée : 3 à 5 semaines
- Période : septembre 2018
- Mise à disposition de l'atelier, la mezzanine et l'appartement décrits ci-dessus.
- Les artistes sont tenus d'apporter outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à leur travail.
- Bourse de résidence à hauteur de 1000 euros
- Prise en charge des frais de diffusion et de communication liés aux événements qui entourent la résidence de l'artiste
- En concertation avec la commune de Saint-Sauves d'Auvergne, quelques actions pédagogiques ponctuelles seront développées avec l'artiste en direction des publics scolaires ou non.
- Remboursement des dépenses matérielles sur justificatif à hauteur maximale de 800 euros.

### Conditions d'accueil de l'exposition :

- un espace d'exposition de 46 m<sup>2</sup> à la Maison Garenne et possibilité d'investir l'atelier à l'étage
- Prise en charge des frais de communication et de vernissage.
- Prise en charge de l'assurance de l'exposition
- le montage et le démontage sont à la charge de l'artiste
- la possibilité de présenter des œuvres antérieures de l'artiste lors de son séjour en résidence dans la salle d'exposition de La Maison Garenne.

### Calendrier prévisionnel :

- Dépôt des dossiers au plus tard le **30 septembre 2017**
- Étude des dossiers par le comité de sélection **courant automne 2017**

**Cadre juridique :** Une convention de résidence spécifiant les engagements de la municipalité de Saint-Sauves d'Auvergne et de l'artiste accueilli, sera signée avant le début du séjour.

## ➤ Le dossier de candidature

Peuvent faire acte de candidature tout artiste plasticien résidant en France ou à l'Étranger, engagé dans une **démarche professionnelle de création**. Le candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence de création artistique.

**L'artiste doit maîtriser l'usage de la langue française.**

**La possession d'une voiture et du permis B sont indispensables pour pouvoir postuler à la résidence.**

**Le dossier de candidature complet doit être retourné avant le 30 septembre 2017 :**

**Par courrier : Dômes Sancy Artense  
Pôle Culture  
Route de Bagnols  
63680 La Tour d'Auvergne**

**Ou par mail : [a.cornet@domes-sancyartense.fr](mailto:a.cornet@domes-sancyartense.fr)**

Les dossiers reçus au format papier ne seront pas réexpédiés aux artistes après délibération du jury.

## ➤ Renseignements administratifs

NOM : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse actuelle : .....

N° de tél. fixe : ..... et n° de Tél. portable : .....

Mail : .....

Site personnel ou blog présentant le travail artistique :  
.....

Permis de conduire : OUI / NON

Véhicule personnel : OUI / NON

Dossier de candidature pour :  la résidence « longue » de 3 mois – avril-mai-juin 2018  
 la résidence « courte » de 3 à 5 semaines – septembre 2018

Il est possible de postuler aux deux résidences via un seul et même dossier de candidature. L'artiste veillera cependant à adapter son projet de résidence.

L'artiste s'engage à être présent pendant la durée de la résidence, le jour du vernissage de l'exposition de fin de résidence et pendant toute la durée du montage et du démontage de l'exposition.

### Les éléments à fournir sont :

1. **La fiche de renseignements administratifs dûment remplie**
2. un **curriculum vitae** présentant le parcours et les expériences (diplômes, cursus, expositions, résidences, publications, etc.)
3. un **dossier artistique synthétique** (comportant un texte de présentation de la démarche globale de l'artiste et des visuels antérieurs d'œuvres réalisées) sur **support papier et numérique**
4. **Une présentation du projet de résidence** comportant une **note d'intention** du projet artistique et ses motivations. L'artiste veillera à adapter son projet s'il candidate à la résidence de 3 mois ou de 3 à 5 semaines.
5. une présentation des **actions de médiation envisagées** en direction des publics, en particulier à sur plusieurs séances à destination des scolaires.

Les dossiers seront soumis à un comité de sélection (auquel participera la DRAC Auvergne, des agents techniques de la Communauté de Communes, des élus en charge de la culture et des personnes ressources issues du territoire) qui veillera à la qualité de la proposition artistique.

Pour toutes questions concernant l'appel à candidature, vous pouvez contacter :

Anne Cornet - Agent de développement culturel

Tél. 04 73 21 79 79

Email : [a.cornet@domes-sancyartense.fr](mailto:a.cornet@domes-sancyartense.fr)

[www.sancy-artense.com](http://www.sancy-artense.com)